

Andonimoutton

dit Andonimouttou

Cote de référence	FR ANOM COL H 110
Code de communication	zone générique = FM, zone cote = H110/andonimout
Condamné en	1889
Envoyé en	Obock et Guyane française
N° matricule	164 / 27532 / 7194 / 4665

Informations

Transporté à Obock (1e catégorie n°164), transféré en Guyane (1e catégorie n°27532, puis libéré 4e catégorie 1e section n°7194 puis 4e catégorie 2e section n°4665)

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).

Document complémentaire : le registre des matricules

